

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'INVESTIS HOLDING SA

DATE

Jeudi 18 avril 2024,
15h00 (ouverture des portes à 14h30)

LIEU

SIX Convention Point
Pfungstweidstrasse 110
8005 Zurich



ORDRE DU JOUR 1

APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION, DES COMPTES ANNUELS AINSI QUE DES COMPTES CONSOLIDÉS D'INVESTIS HOLDING SA POUR L'EXERCICE 2023 ; PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS DE L'ORGANE DE RÉVISION

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion, des comptes annuels ainsi que des comptes consolidés d'Investis Holding SA pour l'exercice 2023 et propose également la prise de connaissance des rapports de l'organe de révision.

ORDRE DU JOUR 2

DÉCISION CONCERNANT L'AFFECTATION DU BÉNÉFICE AU BILAN AINSI QUE LE VERSEMENT D'UN DIVIDENDE ORDINAIRE

Répartition du bénéfice résultant du bilan 2023

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose un versement aux actionnaires à hauteur de CHF 2.50 brut (CHF 1.625 net) par action nominative donnant droit à un dividende. Les actions nominatives détenues par la société en sont exemptées. En tenant compte des 31,969 actions propres, le montant prévu pour la distribution s'élève à CHF 31,920,077.50^{*)}.

Distribution d'un dividende ordinaire résultant des réserves de bénéfice

CHF 1,000	
Bénéfice reporté de l'année précédente	37,611
Bénéfice de l'exercice	53,993
Bénéfice résultant du bilan à affecter par l'Assemblée générale	91,604
Distribution portant sur les actions donnant droit à un dividende ^{*)}	-31,920
Report à nouveau	59,684

^{*)} La société renonce à une distribution de dividende sur les actions propres qu'elle détient à la date de la distribution.

Si la demande est acceptée, la distribution de CHF 1.625 net par action nominative donnant droit à un dividende sera effectuée dans son intégralité le 23 avril 2024 (date-valeur).

ORDRE DU JOUR 3

APPROBATION DU RAPPORT NON-FINANCIER 2023

PROPOSITION

Le conseil d'administration propose d'approuver le rapport non-financier 2023.

Le rapport non-financier 2023 est disponible à l'adresse suivante: www.investisgroup.com/fr/investisseurs/rapport-non-financiers

ORDRE DU JOUR 4

DÉCHARGE AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DU GROUPE POUR L'EXERCICE 2023

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres des organes sociaux du groupe pour l'exercice 2023.

ORDRE DU JOUR 5**ÉLECTIONS****5.1 Élection des membres du Conseil d'administration****PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose la réélection de tous les membres actuels du Conseil d'administration chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

5.1.1 Albert Baehny

5.1.2 Corine Blesi

5.1.3 Stéphane Bonvin

5.1.4 Christian Gellerstad

5.1.5 Thomas Vettiger

Toutes les élections suivent une procédure individuelle par ordre alphabétique.

Les curriculum vitae des membres du Conseil d'administration proposés dans le cadre d'une réélection peuvent être consultés sur le site d'Investis www.investisgroup.com/fr/portrait/conseil-dadministration.

5.2 Élection du président du Conseil d'administration**PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose la réélection de Thomas Vettiger en tant que président du Conseil d'administration pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.3 Élection des membres du Comité de rémunération

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose de réélire Albert Baehny ainsi que Corine Blesi en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat d'un an qui prendra fin à l'issue de la prochaine Assemblée générale ordinaire :

5.3.1 Albert Baehny

5.3.2 Corine Blesi

Toutes les élections suivent une procédure individuelle.

Sous réserve de sa réélection, le Conseil d'administration a l'intention de redésigner Albert Baehny comme Président du Comité de rémunération.

5.4 Élection du représentant indépendant des actionnaires

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en tant que représentant indépendant des actionnaires pour un mandat d'un an, lequel s'achèvera à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

5.5 Élection de l'organe de révision

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose la réélection de KPMG SA, Zurich, comme organe de révision pour un mandat d'une année.

ORDRE DU JOUR 6**RÉMUNÉRATIONS****6.1 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2023****PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose d'approuver, lors d'un vote consultatif, le rapport de rémunération 2023.

EXPLICATION

Le rapport de rémunération 2023 contient les bases et programmes pour les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction du groupe Investis ainsi que celles pour les rémunérations versées pour l'exercice 2023 aux membres de ces deux organes. Le vote sur le rapport de rémunération 2023 est purement consultatif et suit les recommandations du «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Le rapport de rémunération 2023 est disponible via le lien : www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance

6.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante**PROPOSITION**

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions de président de la Direction du groupe (Chief Executive Officer).

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:

www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance

6.3 Approbation du montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2025

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal de CHF 4.7 millions (inchangé) pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2025.

EXPLICATION

D'autres précisions sur cette proposition sont données en annexe. Une description détaillée du système de rémunération d'Investis est par ailleurs fournie dans le rapport de rémunération. Vous le trouverez sous le lien suivant:

www.investisgroup.com/fr/investisseurs/corporate-governance.

ANNEXE

ANNEXE AU POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: RÉMUNÉRATIONS

6.2 Approbation du montant total maximal pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de rémunération des membres du Conseil d'administration de CHF 0.7 million jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATION

Ce vote contraignant est effectué conformément au droit révisé des sociétés anonymes, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2023, ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis.

Les membres du Conseil d'administration ne reçoivent qu'une rémunération fixe dont la moitié est versée sous forme d'actions bloquées (trois ans). Ils n'ont droit ni à une rémunération variable, basée par exemple sur la performance, ni à une participation aux plans de retraite d'Investis Holding SA. La rémunération des membres du Conseil d'administration est versée de la manière suivante:

Rémunération annuelle	Forme de paiement	
	CHF	
Président du Conseil d'administration	160,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)
Membre du Conseil d'administration	80,000	50% en espèces et 50% en actions bloquées (3 ans)

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 0.7 million pour la rémunération du Conseil d'administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire suivante.

	Rémunération maximale 2023-2024 approuvée	Rémunération 2023-2024	Proposition maximale de rémunération 2024-2025
Nombre de membres ¹⁾	5	5	5
Nombre de membres avec rémunération ¹⁾	4	4	4
CHF 1,000			
Rémunération en espèces	200	200	200
Rémunération en actions	400	285	400
Contributions employeur aux prestations sociales	100	33	100
Total rémunération	700	518	700

1) dont quatre membres non exécutifs

Le montant total maximal proposé a été calculé en supposant que toutes les personnes proposées comme membres du Conseil d'administration seront élues lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024. L'administrateur Stéphane Bonvin ne sera rémunéré que dans le cadre de ses fonctions à la tête de la Direction du groupe (Chief Executive Officer). Le montant total englobe la rémunération en espèces, la valeur des actions bloquées distribuées ainsi que les contributions patronales prescrites aux assurances sociales (pour les actions bloquées, elles sont calculées sur la base de la valeur sur le marché au moment de la distribution). Le montant effectif du versement sera affiché dans le rapport de rémunération de l'année concernée, rapport qui sera soumis au vote consultatif des actionnaires.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la rémunération du Conseil d'administration dans le rapport de rémunération 2023 <https://www.investisgroup.com/investoren/corporate-governance> :

6.3 Approbation d'un montant total maximal pour la rémunération des membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2025

PROPOSITION

Le Conseil d'administration propose d'approuver un montant total maximal et inchangé de CHF 4.7 millions pour la rémunération de tous les membres de la Direction du groupe pour le prochain exercice 2025.

EXPLICATION

Ce vote contraignant intervient conformément au nouveau droit des sociétés anonymes, qui est en vigueur depuis le 1.1.2023 ainsi que conformément à l'art. 20 des statuts d'Investis. La politique de rémunération d'Investis suit une approche basée sur la performance. La rémunération totale des membres de la Direction du groupe englobe aussi bien une part fixe qu'une part variable. La part de rémunération fixe oscille entre 60 et 70% de la rémunération totale. Cette part est entièrement versée en espèces.

La part variable est calculée en fonction des facteurs suivants :

"G" Growth	lié à la croissance du chiffre d'affaires
"O" Operating Profit	lié à la performance opérationnelle (EBIT)
"N" Net Profit	lié au bénéfice net du groupe Investis
"S" Sustainability	lié à la réalisation des objectifs annuels ou objectifs ESG pluriannuels du groupe

Chaque facteur variable mentionné ci-dessus contribue pour un quart à la rémunération variable.

Éléments de la rémunération de la Direction du groupe en résumé:

Salaire de base (fixe)	Reflète l'ampleur et les responsabilités de la fonction respective ainsi que les qualifications et l'expérience du titulaire du poste.
Rémunération variable	Récompense la performance et la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que des objectifs individuels, sur la base d'une période d'une année. Au moins 50% est accordée sous la forme d'actions bloquées. Ces actions sont à chaque fois bloquées pour trois ans. Le reste de la rémunération variable est versée en espèces.
Prévoyance / prestations sociales	Sert à assurer les collaborateurs et leur famille contre les risques liés à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Est adaptée aux dispositions locales et à la pratique du marché local.

Le tableau suivant montre la composition du montant total maximal de CHF 4.7 millions pour la rémunération des quatre membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2025.

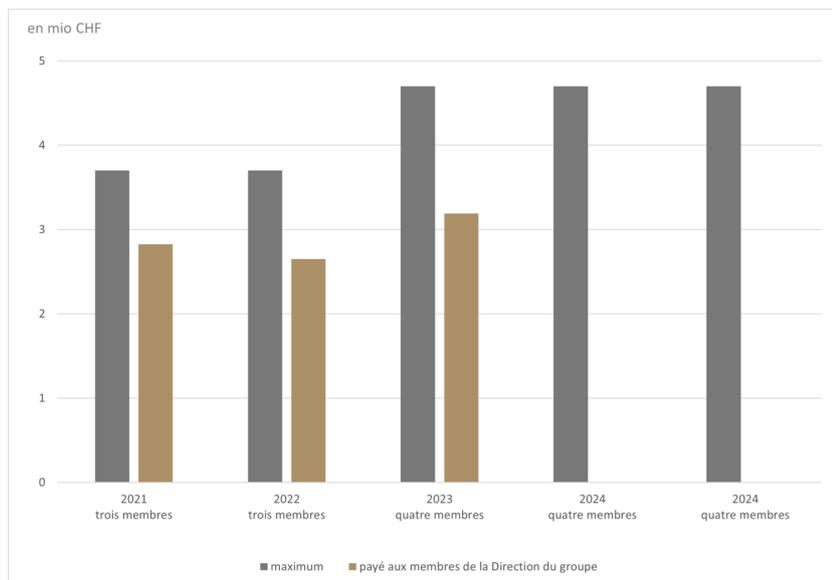
CHF 1,000	Rémunération 2023	Montant maximal approuvé pour 2024	Montant maximal approuvé pour 2025
Salaires de base annuels	1,435	1,800	1,800
Rémunération variable	1,147	1,900	1,900
Prévoyance et prestations sociales	590	1,000	1,000
Total	3,172	4,700	4,700

Rémunération variable : paiement possible dans le cadre du plan de rémunération si les objectifs de performance sont dépassés.

Prestations de prévoyance : les contributions de l'employeur aux plans de retraite et aux assurances sociales sont calculées sur la base du versement maximal possible selon le plan de rémunération en espèces variable ainsi que selon le plan de participation en actions.

En conséquence, la rémunération totale maximale présentée pour approbation à l'Assemblée générale est, le cas échéant, nettement plus élevée que la rémunération que les membres de la Direction du groupe recevront effectivement sur la base des performances qu'ils auront réalisées.

Le tableau suivant montre la rémunération effectivement versée aux membres de la Direction du groupe en comparaison avec la rémunération approuvée :



REMARQUES D'ORDRE ORGANISATIONNEL

Lieu / heure / ouverture des portes

L'assemblée générale de cette année aura lieu:

SIX Siège social – Convention Point
Pfungstweidstrasse 110
8005 Zurich

Jeudi 18 avril 2024 15h00 – ouverture des portes 14h30

Documentation

Le rapport de gestion 2023 (comprenant le rapport de gestion, les comptes annuels et les comptes consolidés d'Investis Holding SA, les rapports de l'organe de révision, le rapport de rémunération ainsi que le rapport non financier) est à la disposition des actionnaires au siège de la société depuis le 27 mars 2024 ou peut être consulté directement sur le lien <https://reports.investisgroup.com/23/ar>.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits le 27 mars 2024 dans le registre des actions d'Investis Holding SA en tant que détenteur du droit de vote recevront automatiquement la convocation à l'Assemblée générale par la poste, avec les propositions du Conseil d'administration.

Tous les détenteurs d'actions nominatives inscrits après le 27 mars 2024, mais avant le 12 avril 2024 dans le registre des actions d'Investis Holding SA, recevront la convocation à l'Assemblée générale par courrier après leur inscription au registre des actions.

À partir du 12 avril 2024, plus aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actions.

Cartes d'admission

Afin de participer personnellement à l'Assemblée générale, les cartes d'admission peuvent être demandées au moyen du formulaire "Inscription et procuration" joint à l'invitation. Le formulaire dûment complété et signé doit être renvoyé à l'adresse suivante :

Investis Holding SA
c/o sharecomm ag
Militärstrasse 3
CH-6467 Schattdorf

Investis offre à ses actionnaires la possibilité de s'inscrire sur la plateforme en ligne laquelle leur permet de commander leur carte d'admission par voie électronique, mais aussi de donner procuration ou de transmettre les instructions relatives à l'exercice du droit de vote à un représentant indépendant. Les données d'accès pour l'enregistrement sont indiquées sur le formulaire "Inscription procuration" ci-joint. Pour une participation personnelle à l'Assemblée générale, les cartes d'admission peuvent également être commandées via la plateforme en ligne. Les cartes d'admission peuvent également être retirées le jour de l'Assemblée générale au guichet d'accès sur présentation du formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà émises perdent leur validité si les actions concernées sont vendues avant l'Assemblée générale.

Renoncer à l'envoi postal des documents de l'Assemblée générale

Avec la plateforme en ligne, Investis offre la possibilité de renoncer à l'envoi écrit des documents. A la place, vous recevrez pour la prochaine assemblée générale un e-mail avec un lien vers la plateforme en ligne, sur laquelle vous pourrez, après vous connecter, consulter l'invitation, commander la carte d'admission ou donner des instructions au représentant indépendant. Pour ce faire, utilisez le lien "Activer la notification électronique" sur la plateforme en ligne et suivez les instructions pour enregistrer votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable.

Représentation et procuration

Les actionnaires qui ne participent pas personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter par un représentant légal ou comme suit :

- par un tiers qui n'est pas nécessairement actionnaire au moyen d'une procuration écrite. Celle-ci peut être donnée directement sur le formulaire "Inscription et procuration". Les cartes d'admission déjà remises peuvent être également transmises a posteriori à un représentant. Dans ce cas, la procuration écrite doit être établie au dos de la carte d'admission. La carte d'admission dûment remplie et signée doit être remise au représentant avant l'Assemblée générale.
- par la représentation indépendante des droits de vote selon l'art. 14 des statuts, Cabinet Juridique Keller SA, Splügenstrasse 8, CH-8002 Zurich. Le formulaire-réponse joint à cette invitation suffit pour l'octroi de la procuration (il n'est pas nécessaire de commander une carte d'entrée).

Pour l'octroi d'une procuration et d'instructions au représentant indépendant, le formulaire "Inscription et procuration" dûment rempli et signé doit être remis à sharecomm ag ou au représentant indépendant au plus tard le mercredi 17 avril 2024 – 12h00 (heure de réception). Via cette plateforme en ligne, les actionnaires peuvent donner des procurations et des instructions à la représentation indépendante par voie électronique jusqu'au mardi 16 avril 2024 à 16h00 au plus tard. Si un actionnaire donne des instructions à la représentation indépendante à la fois par voie électronique et par écrit, ce sont les dernières instructions reçues qui seront prises en compte.

Vote

Le vote à l'Assemblée générale se fait au moyen d'appareils de vote électronique (télévoting).

Langue

L'Assemblée générale se tiendra en allemand et ne sera pas traduite.

Apéritif

À l'issue de l'Assemblée générale, les actionnaires sont invités à un apéritif.

Investis Holding SA

Thomas Vettiger
Président du Conseil d'administration

Zurich, le 28 mars 2024

L'invitation en langue allemande constitue le texte original.

INVESTIS

REAL ESTATE GROUP